



**ARRETE DU MAIRE**  
**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**  
**COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMP**

A 2026-28

**OBJET : Arrêté de circulation pour travaux.**

*Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps*

*Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des collectivités territoriales*

*Vu le code de la voirie routière*

*Vu la demande de la société 3 TECHNOLOGIES, représenté par M. LADJEROUD Azize situé à Camparian Nord 33870 Vayres au bénéfice d'ENEDIS*

*CONSIDERANT la nécessité de sécuriser les travaux sur le chemin de Cabiraud*

*Vu l'intérêt général ;*

**Article 1 :** Réalisation d'un terrassement de 19 m en terrain naturel et enrobé au niveau du 23Bis chemin de Cabiraud pour pose de compteur/branchement aux réseaux. Tranchée longitudinale de 14m et transversale de 5m.

**Article 2 :** En raison des motifs susvisés, la circulation sera interdite sur toute la zone des travaux à compter du 21 Avril 2026 sur 05 jours calendaires. Une déviation sera mise en place par Chemin des Carrières via Chemin de la Pourquaude via Chemin de la Croix Blanche.

**Article 3 :** La sécurité du chantier sera assurée tout le long par la société 3 TECHNOLOGIES à l'aide de panneaux de signalisation.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la Commune de Prignac et Marcamps.

**Article 5 :** Cet arrêté sera adressé à :

- Société 3 TECHNOLOGIES
- ENEDIS

**Article 6 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bourg
- SDIS33

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Prignac et Marcamps, le 21 avril 2026

Le Maire,  
Laury LEFEVRE

